



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 25 septembre 2024

## OBJET :

DE-24-09-1-26) PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC PARIS EST  
MARNE & BOIS POUR LA CONSTITUTION INITIALE ET LA MISE A JOUR  
DU PLAN DE CORPS DE RUE ENRICHI (PCRS ENRICHI)

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 en date du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et en particulier son chapitre IV « Sécurité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution », connu sous le nom de réforme « Anti-endommagement des réseaux »;

Vu le Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution entrée en vigueur le 1er juillet 2012 et imposant notamment aux gestionnaires de réseaux sensibles et non sensibles, d'identifier et de cartographier précisément leurs réseaux en les superposant sur un fond de plan réalisé et mis à jour selon le format d'échange PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) ;

Vu la proposition de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois de réaliser, gérer et coordonner le PCRS dans une version enrichie pour l'ensemble des communes du Territoire ;

Considérant que la Ville de Vincennes a intérêt à participer à cette mutualisation pour ses projets d'aménagement et l'entretien du patrimoine routier communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de contractualiser ce projet par une convention avec Paris Est Marne & Bois afin de définir les modalités juridiques, techniques et financières mutualisées pour l'acquisition, la production et l'intégration des données vectorielles selon le standard CNIG\_RTGE\_PCRS\_v2.0, ainsi que les modalités d'utilisation et d'accès aux données ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 19 septembre 2024,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le projet de convention à passer avec l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois pour la constitution initiale et la mise à jour du PCRS enrichi, en retenant l'option « Analyse de l'état de la voirie ».

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*